

Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat

Herausgeber: Société de communication de l'habitat social

Band: 41 (1968)

Heft: 3

Artikel: Pour éviter de nouveaux désastres : l'Unesco et le Fonds monétaire des Nations Unies aident la Yougoslavie à planifier la reconstruction de Skopje

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-126428>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Contributions des propriétaires fonciers

56

«La Suisse compte parmi les pays les plus peuplés du monde. De ce fait, les régions habitables ont atteint une densité de population de 465 hab/km². Une occupation si dense fait naître pour les particuliers comme pour les communautés des difficultés à peine surmontables s'il n'est pas fait usage à temps des moyens existants pour instituer une utilisation raisonnable du sol: l'aménagement national, régional et local. Heureusement cette notion concerne avant tout le domaine de l'aménagement local et en partie aussi, pratiquement toujours davantage, l'aménagement régional alors que les devoirs de l'aménagement du territoire devraient être pris en main dans le sens de l'aménagement national.

» Dans les aménagements locaux, les tâches techniques, fonctionnelles et les devoirs de préparation du développement à venir ont été maîtrisés sur le plan. Les problèmes plus étroitement liés à l'aménagement comme le financement des rues, des canalisations et des conduites d'approvisionnement en eau n'ont pas été traités partout. A quoi sert le meilleur aménagement s'il reste sur le papier parce qu'il ne peut être mis en œuvre pour des raisons économiques? Sans cesse, les routes publiques sont construites sans que soient exigées de contributions des propriétaires fonciers qui obtiennent ainsi une plus-value sur leur bien-fond. Ça et là des raccordements obligatoires aux canalisations et à l'approvisionnement en eau sont introduits et leur coût pour le propriétaire foncier n'est de loin pas proportionnel aux dépenses de la commune. A plusieurs endroits des taxes d'eau doivent être acquittées, mais elles ne couvrent pas le prix de revient croissant des investissements des communes.» L'Association suisse pour le plan d'aménagement national a publié une brochure sur les contributions des propriétaires fonciers aux routes, stations d'épuration, approvisionnements en eau. Cette brochure a été remise récemment à tous les cantons et communes de Suisse alémanique. Cet automne encore, ce fascicule paraîtra également en langues française et italienne et les cantons et communes de ces régions linguistiques en seront nantis. La publication qui contient 47 pages comblera une lacune sensible car, jusqu'ici des normes manquaient pour la détermination des contributions des propriétaires fonciers. Seuls quelques lois et règlements cantonaux ou communaux contenaient jusqu'ici – et pas toujours d'une manière satisfaisante – une réglementation pour la solution de ces tâches. La brochure de l'ASPAN améliorera les fondements juridiques pour l'aménagement de

Pour éviter de nouveaux désastres:

L'Unesco et le Fonds monétaire des Nations Unies aident la Yougoslavie à planifier la reconstruction de Skopje

Skopje, dévastée en 1963 par un tremblement de terre qui endommagea 85% des constructions et fit plus d'un millier de victimes, renaît peu à peu de ses ruines. La nouvelle Skopje sera mieux faite que l'ancienne pour résister à de telles secousses: «le plan de masse... est l'un des premiers de ce genre au monde à tenir spécifiquement compte des facteurs séismiques dans la planification d'une ville nouvelle». Ce résultat est dû en partie aux efforts d'une équipe internationale d'experts, envoyés par l'Unesco pour aider le gouvernement fédéral yougoslave à planifier la reconstruction de la cité.

M. J. Despeyroux (France) a étudié le comportement des constructions sous la secousse et les leçons à en tirer; M. N. N. Ambraseys (Royaume-Uni) a procédé à des recherches sur la région du point de vue du génie paraséismique; M. A. Zatopek (Tchécoslovaquie) a réuni des données et établi des cartes concernant la sismicité en Macédoine; le regretté A. A. Sorsky (URSS) a mis en lumière les facteurs géologiques et tectoniques du séisme du 26 juillet 1963.

Les rapports des quatre experts furent immédiatement communiqués aux autorités chargées de préparer les plans de reconstruction de Skopje. En même temps, le Fonds spécial des Nations Unies envoyait une autre équipe internationale pour collaborer à la préparation de ces plans.

L'Unesco vient de publier deux volumes consacrés au tremblement de terre de Skopje et aux enseignements à en tirer. Le premier reproduit les rapports des quatre experts nommés plus haut. Le second contient les actes du Colloque international sur le génie paraséismique tenu à Skopje en 1964; il rend compte des activités récentes dans le domaine du génie paraséismique en Europe, au Japon et en Amérique du Nord, ainsi que des études géologiques, séismologiques et séismotechniques effectuées à la suite du tremblement de terre dans la région de Skopje. Ce colloque, d'une durée de quatre jours, avait réuni des experts de douze pays (Etats-Unis d'Amérique, France, Iran, Israël, Italie, Japon, Portugal, Roumanie, Royaume-Uni, Tchécoslovaquie, Turquie, URSS).

terrains à bâtir et apportera une certaine coordination des réglementations existantes très divergentes. Nous espérons qu'outre cela elle atteindra un autre but très important: stimuler les communes dans leurs efforts pour accroître le nombre de terrains à bâtir.

Aspan.